

16° R
39317

*que
sais-je?*

LE TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF

ROBERT LANQUAR
ET YVES RAYNOUARD



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

2095954

NC

38

QUE SAIS-JE ?

*Le tourisme social
et associatif*

ROBERT LANQUAR
YVES RAYNOUARD

Cinquième édition corrigée

29^e mille



16° R

39317

DES MÊMES AUTEURS

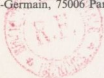
DL-16 01 1996 01588

- Robert Lanquar, *Le tourisme international*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 1694, 6^e éd., 1995 (traduit en espagnol et en chinois).
- *Agences et industrie du voyage*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 1787, 3^e éd. refondue.
- *Congrès, séminaires, voyages de stimulation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 1855, 1991 (en collab. avec G.-C. Fighiera et G. Vrtunic).
- *Le marketing touristique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 1911, 5^e éd., 1992 (en collab. avec R. Hollier) (traduit en anglais et en vietnamien).
- *Economie du tourisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2065, 4^e éd., 1994 (traduit en espagnol).
- *Sociologie du tourisme et des voyages*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2213, 3^e éd., 1994 (traduit en espagnol, turc et chinois).
- *Les parcs de loisirs*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2577, 1991.
- *L'Empire Disney*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2726, 2^e éd., 1994.
- *La gestion des ressources humaines dans l'entreprise touristique*, CET, Université d'Aix-en-Provence, 1973.
- *The WTO organizational development : A case study*, Ph.D. Dissertation, Texas A&M University, juin 1983.
- *Le contrôle de qualité : un défi pour le tourisme moderne*, Aix-en-Provence, CHET, « Les Cahiers du tourisme », 1988.
- *La formation des formateurs des entreprises de tourisme et d'hôtellerie*, Aix-en-Provence, CHET, « Les Cahiers du tourisme », 1992.
- *Plan bleu : enjeux et prospective du tourisme*, Economica, mai 1995.
- *Les formateurs du tourisme et de l'hôtellerie* (à paraître), Paris, Ed. BPI, 1995.
- *L'entrepreneur de tourisme et de loisirs* (à paraître), 1996.
- *Tourisme et voyages d'affaires* (à paraître), Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- *Congrès, séminaires, réunions de formation* (à paraître), Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- R. Lanquar, Y. Raynouard, *L'aménagement touristique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 1882, 1980 (avec la collab. de Georges Cazes) ; 4^e éd., 1992.
- Y. Raynouard, *Histoire et légendes du Club Méditerranée*, Seuil, 1971 (en collab. avec Ch. Peyre).
- *Tourisme social : état d'urgence*, Paris, Tema, 1974 (en collab. avec E. Danger).
- *Rapport du Groupe de travail « Tourisme et Loisirs », Préparation du IX^e Plan*, Paris, La Documentation française, janvier 1983.
- *Le tourisme social : de l'illusion au renouveau*, Paris, Ed. Syros, coll. « TEN », 1986.
- *Les plus de 60 ans refont le monde*, Paris, Ed. Syros-Alternatives, 1990.

ISBN 2130438032

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1978
5^e édition corrigée : 1995, décembre

© Presses Universitaires de France, 1978
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



PRÉFACE A LA 5^e ÉDITION

par Robert LANQUAR

EST-IL URGENT DE REDÉFINIR LE TOURISME SOCIAL ?

Le tourisme social est depuis cinquante ans, une donnée originale du tourisme dans le monde. A la veille du II^e millénaire, alors que le monde subit de graves crises structurelles, se questionner sur le terme de « tourisme social » devient impératif. Le tourisme social a donné une impulsion formidable au tourisme des nations, il a été reconnu par l'Organisation mondiale du tourisme dans la Déclaration de Manille de 1980 comme un fait incontestablement positif du progrès social, mais a-t-il rempli les fonctions que ses pères fondateurs lui ont attribué ? Sa dimension universelle a-t-elle été comprise partout ? Comment pourra-t-il se perpétuer dans des économies de plus en plus interdépendantes, dans une mondialisation subissant l'assujettissement des lois du marché et d'un libéralisme triomphant, credo des promoteurs qui laissent peu de place entre le béton et le goudron ? Ne pourrait-il pas mieux se pérenniser dans une société où le principe d'équité ordonnerait la loi sociale ?

La création du mot est localisée en Europe démocratique après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Hésitant entre « tourisme populaire » et « tourisme pour tous », les pères fondateurs choisissent un terme fort mais source d'ambiguïté : les loisirs et les congés payés sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais l'on ne sait si le tourisme social est dérivé de l'économie sociale ou de l'économie publique ? Est-il

un service social ou un service public ? Comment y intégrer les dimensions du marché ? Doit-on le mettre en concurrence avec le secteur commercial ? Edmond Maire, président de VVF et ancien président du syndicat français CFDT, le qualifie de « concept mou ». Aussi, les réponses sont plurielles, car les niveaux d'explication sont multiples (philosophie politique, sociologie des organisations, analyse économique et sociale...) et concernent aussi bien les valeurs et l'éthique de nos sociétés-que les structures dans lesquelles ces organisations évoluent.

Ne pas ajouter du désordre à une certaine confusion

Dans tous les cas, le terme « tourisme social » existe, il peut être traduit simplement dans maintes langues du monde et le reformuler ne ferait qu'ajouter du désordre à la confusion. *A priori*, pour le pérenniser et lui assurer une diffusion plus universelle, il faut en analyser les contenus et se poser la question de savoir à quels concepts se référer pour réexaminer ses futurs ? La prospective sociale nous aidera à bâtir ses différents futurs selon l'angle d'approche auquel l'on se conformera.

Tourisme social et économie sociale : celle-ci s'est bâtie essentiellement sur le mutualisme, le coopératisme et l'associationnisme, c'est-à-dire sur des formes souvent corporatistes ou catégorielles, dont certaines émergent. Pourrait s'y ajouter une référence centrale, formant un pivot politique, celle de subsidiarité qui vise à suppléer les manques des communautés ou des personnes, responsables de leur destin, mais insuffisantes dans la poursuite de leur plein épanouissement.

L'idée de subsidiarité avait disparu dans le cadre de l'Etat-providence ou dans celui de l'Etat totalitaire. Elle n'avait survécu que dans les régimes fédéralistes, qui valorisent l'autonomie non seulement de l'individu, mais aussi des groupes sociaux. Dans ce cadre, si « l'autorité en général et l'Etat en particulier ne doivent pas empêcher les personnes ou groupes sociaux de conduire leurs actions propres, c'est-à-dire de déployer autant que pos-

sible leur énergie, leur imagination, leur persévérance dans les œuvres par lesquelles ils se réalisent tant au profit de l'intérêt général que de l'intérêt particulier » (Ch. Milon-Delsol, *La subsidiarité*, PUF), chaque autorité a pour mission de soutenir et de suppléer s'il le faut les acteurs insuffisants.

Par exemple, les entreprises et organisations de tourisme social ont-elles l'obligation morale de montrer l'exemple en matière de citoyenneté ? On est fondé à la penser au regard de leur vocation et de leur devoir de solidarité. La réalité est cependant plus complexe. Si elles n'ont pas à donner des leçons de morale au secteur commercial, il est de leur intérêt qu'elles apportent une contribution à la résolution des problèmes de société tels que la lutte contre le chômage et l'exclusion, le développement local, les services de proximité en zone rurale et en banlieue. Mais alors qu'on ne leur demande pas une performance économique incompatible ; ce n'est pas toujours le cas : en France, le chèque-vacances depuis le début des années 90 a réussi à montrer sa capacité à articuler efficacité économique et intérêt général, dynamique d'entreprise et progrès social. D'autres initiatives partent du principe qu'aller au travail en empruntant le chemin des vacances ou plutôt que les vacances seraient pour certains, le meilleur chemin pour le travail et un atout pour l'insertion dans la société, le levier d'une conquête ou d'une reconquête de la confiance en soi et de l'autonomie. Certaines organisations de tourisme social conçues pour des personnes insérées dans le monde professionnel, même modestes, restent sans réponse pour les exclus qui se sentent en insécurité profonde dès qu'ils sortent de ce qui est devenu leur tanière. Les théories du *burrowing* (se terrer) développées par Faith Popcorn, surnommée aux Etats-Unis la « Nostradamus du marketing » depuis 1994, sont plus que jamais d'actualité, non pas pour les insérés, les biens portants de nos sociétés, mais pour les exclus !

C'est dans ce cadre que doit se développer une ingénierie sociale des vacances. L'idée de départ est d'intervenir en amont, en mettant au point des formules et des

méthodes à l'intention de la multitude des petites structures de quartier qui sont au contact des jeunes et des familles en difficulté (centres sociaux, associations, clubs de prévention...) et de faciliter leur travail en les reliant en réseaux et en tirant les leçons des expériences faites.

Tourisme social et économie publique : sous ce dernier terme, se rangent toutes les institutions qui assurent une mission de service public. Mais s'oppose une conception européenne « continentale » du service public, service qui prétend l'accès à tous de certains biens et services comme la santé, l'éducation, les communications et même les loisirs (aller vers des services universels avec l'objectif de permettre l'accès de tous au tourisme et aux vacances : les minorités, les femmes, les handicapés, les personnes qui ne peuvent s'insérer dans le tissu et les réseaux sociaux) et une conception anglo-saxonne — *public utility* — qui trouve ses racines dans la philosophie du droit anglo-saxon de la *Common Law*. L'objectif de cette dernière est d'établir un équilibre entre les intérêts des usagers qui achètent et utilisent le service et les intérêts des entreprises qui le produisent.

Ainsi dans la vision nord-américaine de l'économie publique, paradoxalement, le service public se construit à partir du marché concurrentiel et non pas contre lui. Le service public est en quelque sorte le prolongement du marché et non pas son contraire. La jurisprudence britannique et américaine souligne que lorsque la propriété privée est porteuse d'un intérêt général, elle cesse d'être uniquement *juris privati*. Dans ce cadre la notion d'intérêt général et d'« utilité publique » impose aux entreprises qui exercent ces activités des obligations spéciales : obligation de fourniture, fourniture d'un service continu, à un prix raisonnable et sans discriminations. En contrepartie, ils leur confèrent des droits exclusifs et des protections contre la concurrence, dans les cas où celle-ci est considérée comme impraticable, mais en même temps, ils demandent un contrôle public par une régulation qui peut s'analyser comme l'application de concurrence durable sur le long terme.

La définition du service public constitue un lien social

fort dans la construction d'une société européenne. L'Europe n'est pas l'Amérique : les conceptions philosophiques du droit public y sont différentes. A cause de son attachement profond aux principes de la liberté du commerce et tout en corrigeant les insuffisances ou effets néfastes du laisser-faire libéral, le modèle américain constitue néanmoins une référence pour l'Union européenne, engagée dans la recherche de ses principes directeurs. En Europe, un pragmatisme évolutif pourrait faire émerger un concept de l'utilité publique ou de service universel accessible à tous (espace et revenus). Pour cela il faut d'abord que l'Europe exprime son choix de modèle de société.

Dans une Europe sociale, le tourisme social aurait alors sa place propre, mais comment arriver à une convergence qui donnerait au concept de tourisme social une étendue universelle et lui permettrait de faire le lien entre l'économie publique, l'économie de marché et l'économie sociale? Là encore, c'est au principe de subsidiarité qu'il faut se relier. Qu'apporte-t-il dans cette direction? Un principe de structure sociale qui implique une dévolution des compétences en fonction de la qualification des acteurs sociaux et quant à la réalisation de l'intérêt général, mais aussi une condition sociologique primordiale liée à la volonté d'autonomie et d'initiative des acteurs sociaux¹. En quelque sorte, ce qui a été fait pour l'environnement ou la protection des consommateurs, il faut à terme le faire pour le tourisme social, si l'on veut une Europe sociale.

La valeur ultime

A quelle valeur rattacher la justification ultime du tourisme social? Dans le débat sur la justice sociale, surgit le désaccord entre l'égalité et l'équité. Une société égalitaire n'est pas seulement utopique, elle est contre-productive.

1. Ce qui implique que ceux-ci n'aient pas été brisés par un Etat totalitaire ou infantilisés par un Etat-providence, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui dans nos sociétés démocratiques.

Elle a parfois produit un corporatisme sous-tendant une éthique quasiment totalitaire, donnant la primauté aux valeurs morales au détriment de l'initiative individuelle, justifiant ainsi les règlements intérieurs contraignants de certaines maisons familiales ou de villages de vacances qui allaient à l'encontre des principes de liberté et prohibaient toute souplesse. Dans nos sociétés productivistes, l'équité peut justifier le traitement social des loisirs et des vacances tout en laissant des inégalités acceptables au nom de l'efficacité. Selon John Rawls (*Théorie de la justice sociale*, 1972), ces inégalités peuvent être efficaces. Il laisse entrevoir que si l'inégalité favorise la croissance, la croissance en retour rend plus tolérables les inégalités, nommées différenciations sociales, celles que la société de marché produit nécessairement et qui sont une incitation à l'effort et au dynamisme.

Comment distinguer alors entre la bonne et la mauvaise inégalité ? Le tourisme et les loisirs, les vacances et les voyages font-ils partie de la première catégorie ? Sont-ils des besoins essentiels ? La première question à poser est sans doute égalité de quoi : des résultats appréciés en termes de bien-être ou de satisfaction ou bien de moyens, mesurés à l'aune des revenus et des patrimoines ? On retient une conception de l'égalité en termes de résultats. Cette position entraîne des difficultés. Il suffirait qu'un groupe fasse état de goûts et de besoins dispendieux pour qu'il puisse revendiquer une part disproportionnée de la richesse nationale. Autrement dit cela justifie ceux qui accaparent par l'argent ou le pouvoir les meilleurs sites et laissent au « tourisme social » les arrière-pays, les zones rurales... même si nous sommes persuadés que ces lieux sont souvent magnifiques pour les vacances.

Autre théorie, la doctrine utilitariste qui affirme qu'une situation sociale est d'autant plus juste qu'elle conduit au « plus grand bonheur du plus grand nombre ». Il s'agit de maximiser l'intérêt général, somme des intérêts particuliers. Le reproche à l'utilitarisme, c'est qu'il peut justifier le sacrifice d'une minorité pour le bien du plus grand nombre. En outre cette pensée dérape parfois dans un moralisme dangereux, une « ethocratie » qui se prétend

calquée sur la nature devient rationnelle et systématique parce qu'elle a décidé de supprimer à la fois la liberté individuelle et l'injustice sociale. Enfin, la conception de la justice comme équité s'intéresse aux conséquences, mais comme le libéralisme, elle établit des urgences, des priorités absolues, indépendamment des nombres en présence. La priorité des priorités, c'est le sort des moins favorisés. C'est leur bien-être qu'il faut rendre aussi grand que possible, dut-on pour cela renoncer à améliorer la situation des classes moyennes ou accepter des inégalités. La justice comme équité est donc une conception égalitaire compatible avec un critère de rationalité minimale. Il s'agirait encore de l'appliquer au tourisme social pour que parte en vacances le plus grand nombre.

calculs qui se font dans les bureaux de la ville de Paris, et qui sont destinés à servir de base à la détermination des contributions directes. Ces calculs sont faits par les employés de la ville, et les résultats en sont envoyés au préfet de la Seine, qui les fait passer au ministre des finances. Le ministre des finances en fait un rapport au roi, et le roi en fait un décret. C'est ainsi que se font les contributions directes en France. Les contributions directes sont de trois sortes : la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, et la contribution des portes, fenêtres et chiens. La contribution foncière est celle qui est levée sur les propriétés foncières. La contribution personnelle et mobilière est celle qui est levée sur les personnes et sur leurs biens meubles. La contribution des portes, fenêtres et chiens est celle qui est levée sur les portes, fenêtres et chiens des maisons.

La contribution foncière est celle qui est levée sur les propriétés foncières. Elle est divisée en deux parties : la contribution foncière proprement dite, et la contribution des portes, fenêtres et chiens. La contribution foncière proprement dite est celle qui est levée sur les propriétés foncières, et elle est divisée en deux parties : la contribution foncière des propriétés bâties, et la contribution foncière des propriétés non bâties. La contribution des portes, fenêtres et chiens est celle qui est levée sur les portes, fenêtres et chiens des maisons. Elle est divisée en deux parties : la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons bâties, et la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons non bâties. La contribution foncière est levée sur les propriétés foncières, et elle est divisée en deux parties : la contribution foncière des propriétés bâties, et la contribution foncière des propriétés non bâties. La contribution des portes, fenêtres et chiens est levée sur les portes, fenêtres et chiens des maisons, et elle est divisée en deux parties : la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons bâties, et la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons non bâties.

La contribution foncière est levée sur les propriétés foncières, et elle est divisée en deux parties : la contribution foncière des propriétés bâties, et la contribution foncière des propriétés non bâties. La contribution des portes, fenêtres et chiens est levée sur les portes, fenêtres et chiens des maisons, et elle est divisée en deux parties : la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons bâties, et la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons non bâties. La contribution foncière est levée sur les propriétés foncières, et elle est divisée en deux parties : la contribution foncière des propriétés bâties, et la contribution foncière des propriétés non bâties. La contribution des portes, fenêtres et chiens est levée sur les portes, fenêtres et chiens des maisons, et elle est divisée en deux parties : la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons bâties, et la contribution des portes, fenêtres et chiens des maisons non bâties.

INTRODUCTION

Au lendemain de la guerre, on parlait de *tourisme populaire* ou d'*hébergements complémentaires* à l'hôtellerie classique. Il faudra attendre le V^e Plan (1966-1970) pour qu'apparaisse l'expression *tourisme social*.

Mais, à cette époque, le public avait déjà fait l'amalgame entre deux formes de tourisme social bien distinctes : le *corporatiste ou catégoriel* et celui dont le développement est assuré par des *associations de tourisme*.

Le *tourisme social, corporatif ou catégoriel*, correspond aux réseaux d'installations créés depuis la fin de la dernière guerre, à partir des ressources des comités d'entreprises ou des comités d'œuvres sociales, « ces installations étant réservées exclusivement aux salariés de l'entreprise et gérées directement par les comités ou leur émanation »¹.

A ces installations, il faut ajouter celles gérées directement par des caisses d'allocations familiales, des caisses de retraite, voire des collectivités locales, pour le compte quasi exclusif de leurs cotisants ou de leurs habitants.

La seconde forme, que nous appelons *tourisme social associatif*, se définit par ses composantes. Elle comprend l'ensemble des associations et fédérations promotrices et gestionnaires d'installations de vacances, que celles-ci accueillent des clientèles enfants, jeunes, familiales ou de retraités...

Une autre manière de percevoir ce secteur, c'est de penser que derrière le mot *social*, il y a un *tourisme pour bas*

1. *Le tourisme social : de l'illusion au renouveau ?*, par Y. Raynouard, Editions Syros, avril 1986.

revenus, marqué par un certain « collectivisme » ou encore qu'il s'agit de véritables « colonies de vacances pour adultes ».

Enfin, de la même manière qu'il y a une trentaine d'années on assimilait la marque Vespa au scooter, *tourisme social* est encore souvent synonyme de vvf (sigle de l'Association Villages-Vacances-Familles).

Ce sigle vvf, utilisé comme un nom générique, évoque tout à la fois le *tourisme familial*, et un ensemble d'équipements de vacances, aujourd'hui familier des touristes qui parcourent la France (départements d'outre-mer compris)¹.

Alors, quelle est la meilleure terminologie pour définir le contenu de cet ouvrage ?

Tourisme social correspond à une *vocation sociale* que des structures aussi différentes que des comités d'entreprises ou des associations sont censées avoir. *Tourisme social et familial* est trop restrictif puisque cela ne recouvre pas les jeunes ou les retraités. *Tourisme associatif*, cela correspond à un mode de gestion qui n'écarte pas les entreprises mutualistes ou coopératives, dont nous parlerons par la suite, mais cela ne comprend pas le secteur corporatiste ou catégoriel.

Notre proposition est donc : *Tourisme social et associatif*.

Il est à noter l'apparition récente d'une nouvelle terminologie, *le tourisme en économie sociale*.

L'expression « *économie sociale* » désigne à la fois des activités destinées à répondre à des besoins d'une population dans le cadre de la recherche d'un intérêt collectif, et un ensemble d'organisations qui ont une forme et des règles de fonctionnement plus ou moins analogues². C'est ce que l'on peut appeler le *troisième secteur*, entre *l'économie publique* dans laquelle se rangent toutes les institutions qui assurent une mission de service public et *l'éco-*

1. Cf. André Guignand et Yves Singer, *Villages-Vacances-Familles*, coll. « Que sais-je ? », 2^e éd., novembre 1989 (n° 1825).

2. *Op. cit.*, Y. Raynouard.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Robert Lanquar — Est-il urgent de redéfinir le tourisme social ?	3
Introduction	11
I. Rappel historique et définitions, 13 — II. Positionnement par rapport au secteur commercial, 15.	
Chapitre I — Le tourisme social dans le monde	19
I. Les pionniers, 20 — II. La convention de 1936 sur les congés payés et sa dynamique, 22 — III. Les efforts de l'après-guerre et la création du Bureau international du Tourisme social, 24 — IV. Les expériences actuelles de tourisme social, 30.	
Chapitre II — Le tourisme social et associatif en France	41
I. L'été 1936, 41 — II. La reprise de l'après-guerre, 42 — III. De l'ère artisanale à l'industrialisation, 45.	
Chapitre III — L'organisation du tourisme social et associatif	52
I. Les conditions de l'offre, 52 — II. Les formules du tourisme social et associatif, 57 — III. Les problèmes actuels de l'organisation du tourisme social et associatif, 66.	
Chapitre IV — Aménagement du territoire et tourisme de développement	78
I. Le rôle de l'Etat, 79 — II. Le rôle des collectivités territoriales, 84.	
Chapitre V — Des clientèles spécifiques : les jeunes et les personnes âgées	90
I. Le tourisme des jeunes, 91 — II. Le tourisme de l'âge d'Or, 96.	
Chapitre VI — Une politique sociale des loisirs	102
I. Des vacances aux loisirs, 102 — II. Les enjeux du futur, 114.	
Conclusion	124
Bibliographie	127

Imprimé en France

Imprimerie des Presses Universitaires de France

73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme

Décembre 1995 — N° 42 204

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

